

SECTION **CGT** TRESOR  
DES PYRENEES-ATLANTIQUES  
8, PLACE D'ESPAGNE  
64019 PAU CEDEX

Pau, le 19 juin 2009

Le Secrétaire de la Section CGT  
Trésor

à

Monsieur le Président  
du  
Comité Technique Paritaire Local

Objet: absence de participation des représentants de la CGT au CTPL du 22 juin 2009.

Vous avez convoqué le 22 juin 2009 un Comité Technique Paritaire Local qui aura à traiter de sujets propres à la « Filière Gestion Publique » : le rapport d'activité 2008, la formation professionnelle, et des questions diverses dont en particulier la modification du régime des horaires variables à la trésorerie de Bayonne-Anglet.

Ce CTPL intervient à une période durant laquelle les salariés sont particulièrement visés et leurs droits menacés (salaires, emploi, retraite, etc)

La Fonction Publique, notre Ministère, n'y échappent pas, qui subissent leurs lots de réformes régressives et de suppressions d'emplois avec à la clef une dégradation galopante des conditions de travail.

Tous les moyens sont permis pour tenter de ne faire passer que le seul message « officiel » : tout va bien !

Ainsi, la DGFIP, depuis qu'elle est créée, communique avec frénésie, le plus souvent en s'adressant de façon directe aux personnels afin de leur vendre les « bienfaits » de la fusion. Mais les agents ne s'y trompent pas ( ou plus) ; multiplication de réunions dites d'information, de messages par intranet, diffusion à chacun d'une plaquette de présentation de la DGFIP .... Pour eux, tout ça, c'est finalement du vent ! Ils n'apprennent rien de plus, et ressentent du mépris à leur égard.

Cette forme de communication permet aussi de passer au-dessus des organes de concertation institutionnalisés.

.../...

Car en parallèle, les relations de la Direction Générale et des Directions Locales avec les organisations syndicales et leurs représentants dans les organismes de concertation ne représentent vraiment pas un modèle de dialogue social abouti.

- Illustration en est au plan national d'un projet de circulaire qui prévoit d'octroyer aux organisations syndicales des deux filières de la DGFIP des droits différents selon que ces organisations seraient déjà ou non fusionnées, notamment celui de s'adresser à l'ensemble des agents.

L'introduction d'un jugement de valeur sur l'évolution de la structuration des syndicats constitue une situation d'ingérence inacceptable. Il appartient à chaque organisation syndicale, et seulement à elle, de déterminer de façon démocratique la nature et le calendrier de sa structuration.

Cette décision de différencier les conditions d'exercice du droit à l'information des organisations syndicales dans les départements n'est pas neutre. Elle relève de la discrimination et tend principalement à limiter l'intervention immédiate de la CGT dont le congrès de fusion de ses syndicats des Impôts et du Trésor se tiendra en mai 2010.

- Illustration en est également au plan local, avec les seules questions que vous proposez d'aborder au prochain CTPL.

Vous n'envisagez aucun sujet de débat, aucun point d'information, clairement identifiés avec documents préparatoires à l'appui, qui permettent aux personnels et à leurs représentants d'avoir pour le moins un éclairage sur l'évolution que prend dans le département l'exécution des missions au stade actuel de la fusion.

Cela est d'autant plus surprenant et désolant que le même jour, à la même heure, se tiendra un Comité Technique Paritaire de la « Filière Fiscale » des Pyrénées-Atlantiques qui traitera, entre autres sujets, du bilan de la formation et des conditions de mise en œuvre, au 1<sup>er</sup> septembre 2009, de l'accueil fiscal de proximité.

Pour la CGT Trésor des Pyrénées Atlantiques, il est inadmissible que ce point particulier n'ait même pas été prévu à la discussion du CTPL de notre réseau, alors même que les trésoreries pèseront majoritairement, en raison de leur large implantation géographique, pour assurer cet accueil intégrant de manière formelle des missions d'assiette.

Compte tenu des éléments développés dans la présente lettre, et en signe de protestation, les membres de la CGT ne participeront pas au CTPL du 22 juin 2009.

Christian MANCHO